



**Proposition
de loi de programmation
sur l'égalité réelle outre-mer**

**Remarques du Parti Communiste
Réunionnais**

Préambule

Dans son discours de mai 2015 en Guadeloupe, François Hollande, président de la République a annoncé un projet de loi qui fixe l'orientation dans les pays d'outre-mer pour les 25 prochaines années. C'est une première. Le projet de loi sera transmis au Conseil économique, social et environnemental et au Conseil d'État. Ce dernier évaluera sa conformité avec la Constitution.

Le contenu du discours du président de la République, du rapport de Victorin Lurel et de la communication du Conseil des ministres, fixe l'avenir de La Réunion dans le cadre de l'intégration. Viennent d'être rendu publics le Titre Premier de la loi, et l'étude d'impact. Il est indiqué que ces documents ont été transmis au Conseil économique, social et environnemental pour avis qui doit être rendu avant le 18 juillet, afin que le Conseil d'État puisse donner son avis sur un projet de loi qui devra être débattu et voté au Parlement avant la fin de l'année.

Cela justifie l'urgence de notre avis d'élus.

Depuis le début de son histoire, La Réunion s'est construite dans ce cadre. Elle a en effet été gérée selon le mode de colonisation hérité du droit romain : assimilation et centralisation. L'absence de peuple premier à La Réunion a renforcé cet aspect. Cela explique pourquoi au moment de la décolonisation, les Réunionnais n'ont pas fait le choix de l'indépendance, mais celui de l'intégration à la France pour être traités sur un pied d'égalité avec les anciens colonisateurs, dans un même État.

De cette volonté découle la loi du 19 mars 1946, votée à l'unanimité par l'Assemblée constituante.

Pour les 25 prochaines années, le gouvernement privilégie donc le cadre de l'intégration. C'est cette politique qui dure depuis 70 ans. Par conséquent, pour juger des chances de réussite de ce projet d'égalité réelle, il faut juger le bilan des 70 dernières années.

Force est de constater que l'objectif d'égalité prévu dans la loi du 19 mars 1946 n'a pas été atteint. En effet, dès les premiers mois de l'application de ce texte, le gouvernement a étendu le supplément colonial à l'ensemble de ses agents, en fonction du coût de la vie. Cela voulait dire un salaire multiplié par deux par rapport à la France. S'y ajoutaient les congés bonifiés, un régime de retraite dérogeant du droit commun (3 années de service outre-mer valent 4 ans de cotisation), une pension majorée de 35 % à La Réunion.

Le gouvernement a donc créé l'inégalité dans les territoires concernés par la loi du 19 mars 1946. Rappelons que l'égalité sociale prévue au 1er janvier 1947 n'a été obtenue qu'au bout de 50 ans de luttes, lors de l'alignement du SMIC au 1er janvier 1996.

L'inégalité s'est donc accentuée au cours de ces 70 dernières années. Dans le texte proposé, il n'est dit à aucun moment que la marche vers l'égalité réelle verra la suppression des inégalités réelles créées par les gouvernements qui se sont succédé depuis 1946.

Faute de réponse à ce manque se pose le problème de la constitutionnalité de cette loi.

La Réunion est en relation avec la France, l'Europe et aussi les pays voisins. Au cours de ces 25 prochaines années, la situation changera considérablement dans notre région. Cela n'a plus rien à voir avec celle du 19 mars 1946. Madagascar comptait moins de 5 millions d'habitants en 1946, elle en a 25 millions aujourd'hui et en dénombrera plus de 40 millions en 2040, date d'achèvement des plans de développement prévus dans le projet de loi sur l'égalité réelle.

Par ailleurs, les traités internationaux signés par l'Europe au nom de La Réunion auront de lourdes conséquences sur ces 25 prochaines années. Ils remettent en cause notamment le secteur de la canne à sucre, un des piliers de l'économie réunionnaise et sa principale exportation. Quelles seront les mesures du gouvernement par rapport à cette nouvelle situation ? Les mesures annoncées dans le projet de loi ne disent rien à ce sujet.

Enfin, l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution fait que La Réunion est le seul département d'outre-mer à n'avoir pas la faculté de légiférer par habilitation. La Réunion est donc liée à l'évolution de la législation qui s'applique en France. Toute expérimentation ne peut donc s'inscrire que dans ce cadre. Cela implique que les modifications ne seront possibles que si elles s'appliquent à tous les autres départements de France.

N'est-il pas temps de voir l'avenir de La Réunion en adéquation avec le monde en devenir ?

Préambule.....	2
Le bilan des 70 dernières années.....	5
Les indicateurs socio-économiques.....	5
Pourquoi ce bilan ?.....	6
Une politique fondée sur plus de 300 ans d'intégration.....	6
D'autres raisons qui ont accéléré la crise.....	7
Quelle sera la situation de La Réunion en 2040.....	8
Les problèmes nouveaux.....	8
Quelle situation de la France et de l'Europe en 2040.....	9
Quelle évolution dans notre région.....	10
Quelle situation de La Réunion.....	11
En fonction de la situation globale nouvelle, quelles propositions globales ?.....	13
Répondre à l'urgence sociale.....	13
La double intégration.....	13
Moratoire dans l'application des APE.....	14
Conditions de l'égalité entre Réunionnais.....	14
Indicateurs complémentaires.....	15
Le PIB.....	15
L'IDH.....	15
Les fortes inégalités.....	15
Le fort taux d'illettrisme.....	16
Le déficit de la balance commerciale et augmentation des importations.....	16

Le bilan des 70 dernières années

Les indicateurs socio-économiques

À Paris, les gouvernements successifs ont une tendance à sous-estimer la gravité de la situation alors même que l'INSEE note que La Réunion est un Département « hors norme ».

Prenons le cas de l'emploi. Le taux de chômage avoisine 30 % à La Réunion alors qu'il est de 10 % pour la France. C'est comme si en France continentale, au lieu d'avoir autour de 3,5 millions de chômeurs actuellement, on en avait plus de 11 millions. Le même constat peut être fait pour les jeunes demandeurs d'emploi, avec un taux de chômage de près de 60 %.

Sur le plan du niveau de vie et du revenu, il est établi que 46 % des Réunionnais vit en dessous du seuil de pauvreté, ce qui correspondrait en France à plus de 30 millions de pauvres. Sur le plan économique, en 2016, la situation est catastrophique, marquée par des échanges déséquilibrés et quasi-exclusifs de La Réunion avec ce qu'on appelle toujours la métropole, malgré l'abolition du statut colonial. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations ne dépasse pas 6 %. Par ailleurs, la part des services publics et privés dans le PIB (produit intérieur brut) est de 86 %. Les secteurs primaires et secondaires ne représentent, ensemble, que 14 %.

C'est là une situation exceptionnelle, hors norme, et qui mesure l'ampleur de la tâche si on veut atteindre concrètement l'objectif de l'égalité réelle avec la France.

(vous trouverez en fin de document un tableau plus complet des indicateurs)

Avec un tel bilan, il faut s'interroger sur les causes ; il est dommage que le gouvernement et son rapporteur occultent ce point essentiel.

Pourquoi ce bilan ?

Une politique fondée sur plus de 300 ans d'intégration

Du début de son peuplement à aujourd'hui, La Réunion a toujours connu l'assimilation et l'intégration à la métropole. N'oublions pas que nous sommes issus des colonies du premier empire colonial français et le Code Noir a été rédigé par Colbert, en 1685.

Dans ce cadre historique où l'égalité réelle s'évalue par rapport aux citoyens français de la France, ce projet souligne une réalité : pour La Réunion, les Antilles et la Guyane, l'égalité réelle n'est pas atteinte 70 ans après le vote de la loi du 19 mars 1946, qui était une loi d'égalité.

Cette loi, votée à l'unanimité de l'Assemblée Constituante, se donnait trois objectifs :

- L'abolition du régime colonial,
- L'application avant le 1er janvier 1947 à La Réunion, en Guyane comme aux Antilles de toutes les lois existantes en France,
- L'extension à ces anciennes colonies, dès la promulgation de la loi, de toutes les nouvelles lois applicables en France.

Ces objectifs, votés à la demande des représentants des outre-mer, ont été largement trahis. Ce qui a abouti, 70 ans après, à une situation à La Réunion qualifiée de hors-norme par l'INSEE, même si des acquis importants ont été arrachés dans les services publics, comme par exemple dans les domaines de la santé, de l'enseignement, des infrastructures, etc.

Le projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer est-il en adéquation avec cette continuité historique ou est-il en rupture avec elle ?

L'analyse des deux documents remis par M. Lurel au Gouvernement (les 35 recommandations, avec leurs 23 axes et 75 propositions ainsi que le Titre 1 du projet de loi d'orientation relatif à l'égalité réelle outre-mer) qui sert de matrice au projet de loi gouvernemental relatif à l'égalité outre-mer montre que nous sommes dans cette continuité historique. L'objectif posé pour les 25 ans à venir et l'analyse géo-stratégique indiquent bien cette continuité fondamentale menée jusqu'à présent.

Connu à ce jour, l'article premier du projet de loi le confirme.

Ainsi, le vrai défi qui est posé est de savoir comment effacer en 25 ans un bilan de 70 années de ruine économique et sociale. Politiquement, il s'agit de dire la vérité aux citoyens. Le plus inquiétant c'est que dans les recommandations qui sont faites et les dispositifs du projet de loi, il n'est fait aucune allusion aux changements fondamentaux qui

ont lieu dans le monde et dans l'environnement géo-économique de La Réunion.

D'autres raisons qui ont accéléré la crise

Inégalités institutionnelles

En accordant une sur-rémunération à ses agents, en 1947, pour compenser la perte de leur pouvoir d'achat, l'État a créé une inégalité institutionnelle, anti-constitutionnelle, car elle rompt l'unité de la fonction publique et méconnaît l'égalité devant la cherté de la vie. Ayons le courage de rompre avec 70 ans d'apartheid social. Maintenant.

De même, un alinéa 5 a été institué à l'article 73 de la Constitution, interdisant au seul département de La Réunion la possibilité de légiférer par habilitation. Cette disposition n'a jamais fait l'objet d'une consultation des Réunionnais. Elle contrevient à un principe fondamental de la Constitution : la liberté. Elle bride la liberté d'entreprendre des Réunionnais. Cet alinéa n'a pas sa place dans la Constitution de la République « une et indivisible ».

Intégration de l'économie dans celle de la France et l'Europe, sans protection

L'intégration totale de l'économie, issue de la colonisation et affaiblie par les conséquences de la 2e guerre mondiale, dans l'ensemble français, puis européen, a créé une zone de libre-échange à la faveur des agents économiques les plus puissants. Cela a conduit à la destruction de notre économie de production et à la ruine des producteurs traditionnels. Des monopoles se sont constitués là où il aurait fallu la solidarité avec une industrie naissante. L'Europe n'a pas voulu protéger le géranium, le vétyver, la vanille. Quant à la canne à sucre, elle est menacée de disparaître à cause de la suppression des quotas sucriers et du prix garanti, après plus de 2 siècles de bons et loyaux services rendus à l'économie française. Les quotas sucriers et les prix garantis disparaîtront en 2017. Ce qui va provoquer la ruine de la filière et le chômage de milliers de travailleurs.

La démographie

L'ignorance de l'impact de la démographie a conduit le gouvernement à privilégier l'émigration des Réunionnais en France au lieu de protéger La Réunion et la développer. Cette ponction massive et organisée de plus de 100 000 jeunes, s'apparente à un acte criminel, car elle crée un phénomène démographique irréversible, aux conséquences irréparables. Le Bumidom et la rafle des enfants envoyés dans la Creuse sont l'œuvre des services de l'Etat.

Tirons les leçons de plus de 300 ans d'histoire. Prenons en compte les raisons de la faillite du modèle d'intégration et d'assimilation. Projetons-nous dans le nouveau contexte qui n'est plus celui de 1946.

Quelle sera la situation de La Réunion en 2040

Le projet de loi sur l'égalité réelle annonce l'application de mesures sur une période de 25 ans. Cela signifie que l'objectif d'égalité réelle doit être atteint en 2040. Cela amène à s'interroger sur la situation de La Réunion, de son environnement et de l'Europe dans 25 ans.

Les problèmes nouveaux

Au cours de ces 25 prochaines années, le monde sera sous l'influence de phénomènes mondiaux qui toucheront tous les pays.

Le changement climatique

En raison des activités humaines, la composition de l'atmosphère a changé à cause de la pollution liée aux émissions de gaz à effet de serre. L'utilisation massive du pétrole, du gaz et du charbon a commencé au milieu du 19e siècle. Même si du jour au lendemain, le monde cessait de consommer ces énergies polluantes, il faudra des siècles avant que le climat mondial retrouve son équilibre.

L'accord de Paris, adopté en décembre 2015 et signé en avril 2016 montre une prise de conscience. Il fixe comme limite une hausse de la température moyenne de 1,5 degré voire 2 degrés, par rapport au niveau de l'époque préindustrielle. Même si la hausse est contenue, les effets continueront de s'appliquer.

Cela se caractérise par des phénomènes extrêmes, à des moments inattendus et par des constantes, comme l'élévation du niveau de la mer.

Croissance démographique

Avec la diffusion dans le monde des progrès de l'hygiène et de la médecine, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine connaissent un phénomène que l'Europe a vécu au 19e siècle, la transition démographique.

En 1950, la population mondiale était de 2,5 milliards d'habitants. Elle dépasse aujourd'hui 7 milliards. Il est prévu qu'elle atteigne 9,5 milliards en 2050. Cette hausse est égale à la population mondiale en 1950.

La croissance démographique soulève des défis considérables. Il faudra être capable de nourrir cette population. Déjà source d'importants conflits aujourd'hui, le partage de l'eau sera une question essentielle de ce siècle. Jamais le monde n'a été confronté à un tel défi.

Mondialisation des échanges

Les grandes puissances ont choisi de développer le libéralisme comme mode d'échange des marchandises et des services. C'est l'abattement des frontières et des protections pour les économies des pays vulnérables.

Cette évolution a des conséquences dans tous les pays. Elle a remis en cause en

particulier les règles du marché communautaire européen, qui ont pour but de garantir la souveraineté alimentaire et des revenus suffisants pour les agriculteurs. L'adhésion des États de l'Union européenne à l'Organisation mondiale du commerce entraîne la fin de ces protections. Les premiers effets importants se sont fait sentir l'an dernier en France, avec la crise de surproduction touchant les éleveurs du fait de la fin des quotas, et de l'embargo décrété par l'Union européenne vers la Russie ce qui les prive d'un débouché.

Bouleversements à cause de la révolution technologique

Une des conséquences de la démographie, c'est l'augmentation considérable de nombre de scientifiques. Jamais la Terre n'a eu simultanément autant de chercheurs. Les innovations s'accroissent, elles menacent l'existence de secteurs économiques qui paraissaient inébranlables : presse écrite, taxi, hôtellerie. Cette révolution technologique rend également possible la transformation du monde en un village global. Les informations se diffusent à la vitesse de la lumière depuis n'importe quel point de la planète. Les échanges économiques s'accroissent. Les opérateurs téléphoniques deviennent des banques.

Quelle situation de la France et de l'Europe en 2040

L'Union européenne en crise de confiance

Depuis 2008, l'Union européenne est plongée dans une crise comparée à celle de 1929. Comme à cette époque, cette crise est à l'origine de nombreux changements. Elle s'est traduite par une forte progression de l'extrême droite et du nationalisme, avec même des membres de ces partis à la tête de gouvernements. En Autriche, un pays qui se qualifie comme la première victime du nazisme, un candidat d'extrême droite a failli être élu président de la République.

En France, l'extrême droite est arrivée en tête des élections européennes. En Grande-Bretagne se tient le 23 juin un référendum sur la sortie de l'Union européenne. L'Union européenne est fragilisée, quelle sera sa forme dans 25 ans, comment évoluera-t-elle ?

Crise démographique

À de rares exceptions, les pays d'Europe connaissent une stagnation ou un recul de leur population. Cette situation sert de prétexte à la remise en cause des systèmes de retraite. Dans le même temps, la croissance démographique dans les continents voisins, et les conséquences des décisions politiques et économiques des responsables européens conduit des millions de personnes à choisir la voie de l'exil. L'an dernier, l'Union européenne a accueilli plus d'un million de migrants. Avec le changement climatique, ce phénomène va s'accroître.

L'impact de la mondialisation : traité de libre-échange transatlantique

L'Union européenne est actuellement en discussion avec notamment les États-Unis pour un traité commercial transatlantique. Si les négociations aboutissent, ce sera la création d'une zone de libre-échange réunissant les deux économies les plus importantes à ce jour. De nombreuses voix se font entendre pour dénoncer un nivellement par le bas, notamment en normes environnementales. Une aussi grande zone de libre-échange aura

aussi pour conséquences de mettre les travailleurs en concurrence, ce qui renforcera la pression sur les acquis sociaux déjà durement attaqués comme le rappelle le projet de loi El Khomri.

Quelle évolution dans notre région

Au cours des 25 prochaines années, l'environnement régional de La Réunion connaîtra d'importants changements. C'est pourquoi ils doivent être pris en compte dans l'élaboration d'un texte qui fixe justement l'avenir de La Réunion au cours des 25 prochaines années.

Evolution démographique

Au cours des 25 prochaines années, la croissance de la population sera très importante dans notre région. La Réunion compte aujourd'hui 850.000 habitants, mais en comptera près d'un million en 2040.

Concernant les pays de notre région, les prévisions de l'ONU pour 2050 sont les suivantes :

Madagascar : 55 millions

Maurice : 1,2 million

Union des Comores : 1,5 million

Mayotte : 500.000

Mozambique : 65 millions

Tanzanie : 137 millions

À l'exception de La Réunion et de Maurice, tous les pays de notre région connaîtront un doublement de leur population.

Cette croissance aura des conséquences dans des domaines aussi essentiels que l'alimentation ou l'eau.

En se limitant aux îles du Sud-Ouest de l'océan Indien qui forment aujourd'hui la COI, La Réunion représentera 2 % de la population de la région contre plus de 5 % en 1946

Changements politiques

Au moment où La Réunion devient un département en 1946, tous les pays de l'Afrique australe et orientale ainsi que d'Asie du Sud-Est sont des colonies. Les États européens étaient alors les maîtres de l'océan Indien.

Depuis, le paysage a été totalement bouleversé. À part les Chagos, tous les autres riverains de l'océan Indien sont devenus indépendants.

La situation actuelle annonce l'émergence d'une superpuissance dans notre région. En 2040, l'Inde sera une des trois premières puissances économiques mondiales. Elle aura plus de 1,4 milliard d'habitants et rayonnera dans tout l'océan Indien. Elle pense faire de Maurice, à 200 kilomètres de La Réunion, la base de son rayonnement dans la région. Elle peut s'appuyer sur une nombreuse diaspora présente chez tous nos voisins jusqu'en Afrique du Sud. La Réunion aura donc à quelques heures d'elle une superpuissance. C'est pourquoi il est nécessaire de tenir compte de cette réalité qui s'imposera au cours des 25 prochaines années.

Mondialisation

Dans 25 ans, notre région fera partie de plusieurs ensembles économiques. C'est tout d'abord la création d'une zone de libre-échange entre les États d'Afrique orientale et australe, et l'Union européenne. En 2040, les Accords de partenariat économique s'appliqueront depuis déjà 20 ans. Un tel délai dépasse la durée de toute clause de sauvegarde obtenue pour protéger des productions réunionnaises. Il est donc nécessaire que le projet de loi donne les moyens de se préparer à ce changement.

L'Union Africaine cherche également à créer une grande union économique, or tous les pays voisins font partie de l'Union Africaine.

Ces dernières années ont vu l'arrivée d'investisseurs notamment chinois, des États-Unis, d'Inde, du Japon ou du Canada, en particulier à Madagascar.

L'océan Indien est une zone de convoitise pour les grandes puissances.

Impact du changement climatique

Notre région est touchée par les cyclones. Les observations ont fait apparaître que la zone d'évolution des cyclones tropicaux très intenses se décale vers le Sud, et se rapproche donc de la région.

Le blanchissement des coraux est une conséquence connue du réchauffement climatique. Or, tous les pays de la région y compris La Réunion ont des barrières coralliennes. Elles protègent les côtes de la houle, et ont un rôle économique qui n'est pas négligeable.

L'évolution tend à leur fragilisation, cela doit être pris en compte.

Enfin, l'élévation du niveau de la mer touchera tous les pays de notre région, au moment où ils connaîtront leur plus forte croissance démographique.

Quelle situation de La Réunion

Les 25 prochaines années verront La Réunion connaître de profonds changements. Ils doivent être intégrés dans tout plan de développement couvrant cette période.

Poursuite de la croissance démographique

Au cours des 25 prochaines années, La Réunion verra sa population active augmenter. Elle approchera 450.000 personnes. Aujourd'hui, près de 180.000 Réunionnais sont inscrits à Pôle emploi, et plus de 130.000 sont totalement privés d'emploi.

Tout plan pensé pour les 25 prochaines années doit donc créer les conditions pour non seulement résorber le chômage actuel, mais aussi anticiper la croissance de la population active. Cela suppose une rupture avec ce qui s'est fait au cours des 70 dernières années, car le système en place a donné le bilan que l'on connaît.

Changement climatique

Au cours des 25 prochaines années, La Réunion sera confrontée aux effets du changement climatique.

Ils seront de plusieurs ordres. Le dérèglement climatique entraîne une augmentation de la

température, ce qui favorise la sécheresse.

La hausse de la température de l'océan menace la survie des récifs coralliens à cause du blanchissement. Cela peut entraîner la mort des coraux, ce qui bouleversera la géographie de La Réunion : érosion des plages, disparition des richesses naturelles des récifs, fragilisation des zones littorales.

L'élévation du niveau de la mer aura un impact dans deux domaines. Tout d'abord la submersion des zones littorales, ce qui amènera à relocaliser population et équipement. Ensuite, la contamination des nappes phréatiques par l'eau saumâtre, ce qui diminuera la ressource en eau.

Impact de la mondialisation

L'année prochaine, ce sera la fin du quota sucrier. Cela ouvrira une grande période d'incertitude, car le sucre réunionnais devra se mesurer à des concurrents d'Europe, d'Amérique latine et d'Asie qui sont meilleurs marché, et plus proches des consommateurs.

C'est également à court terme que sera signé l'accord de partenariat économique entre les pays voisins et l'Union européenne. Cela permettra notamment aux produits venant de chez nos voisins d'entrer librement à La Réunion.

C'est donc pendant les 25 prochaines années que verra La Réunion s'intégrer au marché unique mondial.

Se pose alors des questions qui doivent être prises en compte dans un projet de loi qui veut fixer un cadre pour les 25 prochaines années.

En 2040, plus de 20 ans après la fin du quota sucrier, la canne à sucre sera-t-elle toujours cultivée à La Réunion ?

En 2040, que restera-t-il des secteurs économiques réunionnais concurrencés par les pays voisins au bout de 20 années d'application des accords de partenariat économique ?

Impact de la situation à Mayotte

Mayotte est confrontée depuis plusieurs mois à une grave crise sociale. Après les manifestations pour l'égalité réelle, ce sont des expulsions violentes de plusieurs centaines de personnes, avec des maisons brûlées. Mayotte compte aujourd'hui 250.000 habitants, et les problèmes sociaux sont insolubles. En 2050, elle en comptera 500.000. Cela fera une augmentation moyenne de près de 10.000 habitants par an, sur un territoire six fois plus petit que La Réunion.

Le département français le plus proche de Mayotte est La Réunion. Quelles seront les relations entre les deux collectivités au cours des 25 prochaines années ?

En fonction de la situation globale nouvelle, quelles propositions globales ?

Ce nouveau contexte montre qu'il est impossible de continuer dans le même sens. Des outils supplémentaires et une loi de programmation de plus ne vont pas modifier le cours de l'histoire. Comment faire l'inverse de 70 ans d'intégration absolue dans un pays et un vaste ensemble, situés à 10 000 km ?

Répondre à l'urgence sociale

Près de la moitié des Réunionnais vit sous le seuil de pauvreté. C'est une situation intenable qui menace la cohésion de la société réunionnaise si elle n'est pas une priorité. Imagine-t-on une Réunion avec plus de 500.000 pauvres ?

La Réunion est également le département où les inégalités sont les plus fortes. Les gouvernements qui se sont succédé depuis 1946 portent une lourde responsabilité dans cette situation, car elle résulte de décisions politiques.

C'est pourquoi il est essentiel de s'attaquer à ces problèmes.

Le PCR rappelle une de ses propositions : la création de deux grands services d'intérêt public dans l'environnement et l'aide à la personne. L'objectif est d'anticiper le vieillissement de la population, et de valoriser les ressources naturelles de notre pays. Ceci permettra également de créer des emplois durables qui répondront à l'urgence sociale. Ces deux grands services pourront être financés par une réforme des dotations versées à La Réunion. Le PCR préconise en effet la création d'un fonds régional de développement.

De même, pour la réduction des inégalités, nous proposons que les salaires, les allocations chômage et les minima sociaux soient revalorisés en fonction du différentiel de coût de la vie avec la France. La Cour des comptes estime cette différence à 6 %. En 2009, un gouvernement avait pris l'initiative d'augmenter de 100 euros les salaires inférieurs à 1,4 SMIC en prenant lui-même en charge ce supplément. Il est donc possible d'agir.

La double intégration

Il s'agit de préparer La Réunion et les Réunionnais à entrer résolument dans "le monde qui vient" et d'en être des acteurs conscients de leur responsabilité.

1-Garder les acquis sociaux de l'intégration à la République française et à l'Union

européenne. C'est une revendication populaire des travailleurs. Elle permet de protéger la population défavorisée. Elle maintient un minimum de cohésion sociale malgré les graves atteintes à l'égalité. Elle prépare les anticipations a moyen et long terme.

2-Ouvrir le champ de l'intégration régionale. La Reunion doit prendre sa place dans son voisinage naturel, un ensemble francophone de 40 millions d'habitants, au milieu du siècle. Elle doit être dotée d'une assemblée décisionnaire et responsable. La France et l'Europe doivent accompagner la réalisation de ce projet intégré de développement durable et solidaire, faire confiance à la représentation réunionnaise et non pas se substituer à elle.

Moratoire dans l'application des APE

En parallèle à la création d'une institution suffisamment légitime pour discuter avec les pays voisins afin de préparer notre intégration dans le cadre d'une stratégie globale de développement de notre région, nous demandons un moratoire dans l'application des APE, le temps nécessaire pour La Reunion de pouvoir discuter, à égalité, avec nos partenaires, des termes d'un échange équitable et durable. L'Europe doit nous accompagner et non se substituer aux représentants Réunionnais.

Conditions de l'égalité entre Réunionnais

Sortir de la situation anti-constitutionnelle par le règlement de la question de la sur-rémunération, à la lueur de la proposition du PCR déjà remise au missionnaire du gouvernement M. Lurel, lors de ses consultations des partis politiques et parlementaires.

Instaurer une assemblée unique, suffisamment légitime, ayant la confiance des citoyens et des partenaires, pour élaborer des lois adaptées aux circonstances et conduire les Réunionnais concrètement sur le chemin de l'Egalité réelle. Cela doit aussi s'accompagner d'un fonds de développement régional.

Indicateurs complémentaires

Seulement 40.6 % des Réunionnais ont un emploi. C'est 25 points de moins qu'en France. Le taux d'emploi à La Réunion est le plus faible de tous les départements français. Ce taux est resté quasiment au même niveau depuis plusieurs années (41 % en 2001).

Le PIB

Le PIB (produit intérieur brut) par habitant de La Réunion s'établit à 20.250 euros en 2014, soit 65 % du PIB par habitant en France (32.200 euros)

L'IDH

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit l'Indice de Développement Humain (IDH) comme un indice composite qui mesure les réalisations moyennes d'un pays selon trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

L'Indice de Développement Humain de La Réunion atteint 0,774 en 2010. Il correspond à l'IDH de la France il y a plus de 20 ans.

Des pays comme les Seychelles et l'île Maurice ont rattrapé La Réunion en matière d'IDH. Les Seychelles devançant largement La Réunion du point de vue de l'index social (0,794, soit le 65e rang mondial, contre 0,759, soit le 92e rang mondial pour La Réunion).

Les fortes inégalités

Concernant la cohésion sociale du territoire, là également les chiffres ne sont guère réjouissants. 42 % des Réunionnais vivent en situation de pauvreté. La raison essentielle est liée au manque d'emplois. Un tiers des Réunionnais ont recours aux minima sociaux pour survivre. À cela s'ajoutent les inégalités monétaires, qui sont bien plus prononcées à La Réunion, et des jeunes fortement touchés par le chômage. Un jeune sur 2 sort sans diplôme du système scolaire et 69 % des jeunes non scolarisés ne trouvent pas d'emploi. À La Réunion en 2010, près d'un jeune de 16 à 24 ans non scolarisé sur deux (49 %) ne possède aucun diplôme du secondaire. Sortis précocement du système scolaire, beaucoup de ces jeunes ne détiennent ni BEP (brevet d'étude professionnelle), ni CAP

(certificat d'aptitude professionnelle), ni de diplôme d'un niveau supérieur. Avec deux fois plus de sorties précoces que la moyenne française, La Réunion est aux côtés des autres DOM en queue du classement des régions françaises.

Près d' 1 Réunionnais sur 2 vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation est inacceptable. La lutte contre la pauvreté doit constituer l'axe majeur du volet social du développement durable.

Le modèle actuel a entraîné des inégalités aiguës. 20 % des plus riches monopolisent la moitié des ressources monétaires (47 %), alors que les 20 % les plus pauvres ne disposent que de 7 %.

Parmi les 10 communes de France et d'Outre-Mer les plus inégalitaires en termes de revenu, on retrouve 9 communes Réunionnaises. De même, parmi les 6 villes les plus pauvres de France, on retrouve 4 villes Réunionnaises. (Études sur les 100 plus grandes villes françaises)

En termes de patrimoine, les inégalités sont encore plus prononcées. La Réunion est championne d'outre-mer en matière de hauts revenus. Près de 2.500 ménages ont un patrimoine supérieur ou égal à 1,3 million d'euros. Au total, c'est 12,8 millions d'euros qui sont perçus au titre de l'ISF à La Réunion.

De même les chiffres font apparaître une aggravation de la précarité à La Réunion. Les allocataires des minima sociaux n'ont jamais été aussi nombreux. En 2013, La Réunion comptait près de 161.540 allocataires d'une des prestations du minimum social soit une augmentation de 3,8 % par an. L'évolution est liée à une forte augmentation du chômage à La Réunion sur ces dernières années.

Le fort taux d'illettrisme

116.000 illettrés : en 2011 à La Réunion, 23 % des personnes âgées de 16 à 65 ans ayant été scolarisées sont en situation d'illettrisme (7 % en France). L'illettrisme touche toutes les tranches de la population, même si le taux est plus important chez les personnes âgées, lié à l'héritage du retard de la mise en place du système éducatif.

De même, 14 % des jeunes de 16 à 30 ans rencontrent de grandes difficultés face à l'écrit.

Le déficit de la balance commerciale et augmentation des importations

Notre balance (importation-exportation) représente un déficit de près de 4,5 milliards d'euros par an. On a importé pour près de 4,7 milliards d'euros alors que l'exportation n'a été que de 284 millions d'euros. La situation du commerce extérieur réunionnais évolue de façon inquiétante. Si l'on s'attache au déficit, on constate qu'il présente une détérioration constante. Ce déficit peut correspondre à un manque à gagner en matière de production locale et, par conséquent, d'emplois. En effet, plus d'exportation et moins d'importation à dépense réunionnaise identique conduiraient à une activité productive plus importante, donc à un niveau d'emploi supérieur. Notre taux de couverture (exportation/importation)

n'est que de 6 %.

Autre point : notre commerce se fait essentiellement avec l'Europe et plus particulièrement avec la France pour près de 60 % depuis 60 ans (lien exclusif).

Le commerce avec les pays voisins reste infime (1 %).

L'exportation représente 2,9 % de notre PIB contre 26 % pour l'île Maurice et 41 % pour les Seychelles.

Part de l'exportation dans le PIB

La Réunion, 2,9 % ; Maurice, 26 % ; Seychelles, 41 %